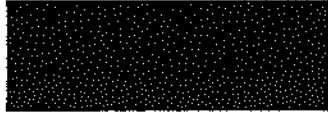


Québec, le 6 avril 2021



N/Réf. : 03.06.31935
Objet : Demande de documents



Pour faire suite à votre demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous trouverez ci-joint une note de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier.

Nous ne pouvons vous communiquer certains renseignements demandés parce que :

- Le document demandé n'existe pas ou la Société ne le détient pas. Voir l'article 1 ci-annexé.
- Nous ne sommes pas tenus de confectionner un document pour répondre à une demande d'accès. Voir l'article 15 ci-annexé.

Toutefois, selon cette loi, il est possible d'exercer un recours en vous adressant, dans les 30 jours de la présente réponse, à la Commission d'accès à l'information au numéro 1 888 528-7741.

Recevez, , nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

[ORIGINAL SIGNÉ PAR]
Nathalie Jacques

p.j.

ANNEXE

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(ARTICLE 1)

La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

(ARTICLE 15)

Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

NOTE


DESTINATAIRE : Me Farah Ben Messaoud
Secteur de l'accès à l'information et de la
protection des renseignements personnels - DAJ

EXPÉDITRICE : Marie-Claude Genest

DATE : Le 1^{er} avril 2021

OBJET : **Demande d'accès – 03.06.31935 –**


Pour faire suite à votre demande du 18 mars 2021, relativement à l'objet mentionné en titre, nous avons effectué des recherches auprès des secteurs de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier (VPASRR).

En réponse à la demande de , concernant l'obtention de statistiques sur les examens théoriques de conduite, vous trouverez ci-joint le document détenu par la VPASRR.

Ce document a été obtenu auprès de l'équipe de la Direction générale des projets stratégiques.

Espérant le tout conforme, je vous invite à communiquer avec moi au besoin.

Marie-Claude Genest

c. c. DGPS

p. j.

Réponse à la demande d'accès 03.06.31935

Statistiques concernant la réussite des examens théoriques pour l'obtention d'un permis probatoire pour la conduite d'un véhicule de promenade (classe 5)

Question 1 : Le nombre d'examens théoriques menant à l'obtention d'un permis probatoire, de classe 5, administrés en 2020, pour l'ensemble du Québec.

Pour l'ensemble de la province, **327 206** examens ont été réalisés, en 2020, pour un nombre de 70 497 permis probatoires émis.

Il est important de mentionner que pour l'obtention d'un permis probatoire permettant la conduite d'un véhicule de promenade (classe 5), la réussite de trois examens est exigée (la spécialisation classe 5, la signalisation et le Code de la sécurité routière).

Il est également possible qu'un candidat puisse reprendre l'un des examens plus d'une fois, ce qui vient expliquer l'écart entre le nombre d'examens et le nombre de permis émis.

Questions 2-3-4-5 : Le nombre de personnes ayant réussi l'examen théorique menant à l'obtention d'un permis probatoire, de classe 5, en 2020, pour l'ensemble du Québec selon le 1^e-2^e-3^e et 4^e essai.

La Société n'effectue pas de suivi sur le nombre d'essais des candidats aux trois parties de l'examen théorique de conduite, pour la classe 5, véhicule de promenade.

Elle effectue un suivi des taux de réussite auxdits examens, dont voici le portrait pour l'année 2020.

| ANNÉE | Taux examen Sécurité routière | Taux examen Signalisation | Taux examen Spécialisation (promenade) | Total taux examens théoriques |
|-------|-------------------------------|---------------------------|--|-------------------------------|
| 2020 | 66 % | 64 % | 71 % | 67 % |